



Namur, le 8 mars 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce samedi 16 mars 2013 à 6 h 24 : ouverture de la pêche de la truite en Wallonie

Près de 15.000 pêcheurs de truites se lèveront tôt ce 16 mars pour rejoindre, canne en main, l'une des nombreuses rivières salmonicoles de Wallonie. Après un hiver long et froid, l'enthousiasme et l'impatience de reprendre contact avec la nature, de vivre une nouvelle saison pleine de promesses sont à leur comble.

La pêche de la truite, c'est vraiment du sport ?

Contrairement à certaines idées reçues, la pêche est bel et bien un sport. Tout comme les autres disciplines sportives, la pratique de la pêche de la truite exige effort physique, stratégie, habileté et détermination.



La truite vit dans des cours d'eau aux eaux vives, fraîches, bien oxygénées et présentant de nombreux abris (racines, pierres, gouffres, etc.). Etant donné la territorialité de cette espèce, le pêcheur se déplace de poste en poste le long de la rivière pour la débusquer. Il doit être capable d'observer le cours d'eau et de comprendre le mode de vie du poisson pour détecter les postes où celui-ci pourrait se trouver. Il se doit de prospecter en toute discrétion car si la truite remarque sa présence, elle partira se cacher et ne reviendra pas de sitôt.

Dès qu'il a repéré un poste, le pêcheur y présente un appât ou un leurre dans le but de capturer la truite qui pourrait s'y trouver. Si plusieurs tentatives s'avèrent infructueuses, le pêcheur se déplace vers un autre poste. Ce mode de pêche active et itinérante s'appelle la « pêche à rôder ».

De plus en plus de pêcheurs pratiquent le « no-kill » et relâchent le poisson dans la rivière au terme de la prise. Il est donc loin le temps où le pêcheur prenait du poisson dans un but purement alimentaire. Le pêcheur de truites d'aujourd'hui est avant tout un amoureux de la nature, un passionné de techniques et un féru de pratique sportive.

Pas n'importe quand, pas n'importe comment.

Les dates d'ouverture de la pêche sont fixées par l'arrêté de l'exécutif régional wallon du 11 mars 1993. Le législateur souhaite de cette façon protéger les poissons durant leur période de reproduction. La truite se reproduisant en hiver (de novembre à février), elle ne peut être pêchée que durant la période qui s'étend entre le printemps et le début de l'automne (du 3^{ème} samedi de mars au 30 septembre).

Les heures de pêche, quant à elles, sont basées sur le soleil. La pêche est autorisée une demi-heure avant l'heure officielle du lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil.

La loi impose également le nombre de prises autorisées par jour (5 truites) et la taille minimale de capture (22 cm dans les cours d'eau non navigables et 24 cm dans les cours d'eau navigables).



La Wallonie : une aubaine pour les pêcheurs de truites !

Contrairement à la Flandre et aux Pays-Bas, la Wallonie est riche en cours d'eau salmonicoles. C'est un vecteur touristique important, encore largement sous-exploité actuellement. Chaque année, près de 60.000 permis de pêche sont vendus en Wallonie. Parmi ceux-ci, un quart d'entre eux sont des pêcheurs de truites, soit 15.000 personnes belges ou étrangères.

La pêche de la truite vous intéresse ?

Le magazine mensuel, « Le Pêcheur Belge », consacre son numéro du mois de mars 2013 à l'ouverture de la pêche de la truite. Vous y découvrirez un dossier spécial qui reprend de nombreux parcours de pêche de la truite en Wallonie.

Vous désirez rencontrer des pêcheurs ?

Contactez-nous ! Nous vous transmettrons les coordonnées du pêcheur le plus approprié en fonction de l'endroit de votre reportage et du sujet traité.

Contact: **Bruno Chermanne**, F.S.P.F.B
Tél. 0472/541.811
b.chermanne@fspfb.be

Ce communiqué est rédigé conjointement par la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique et la Maison wallonne de la pêche.

La Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique asbl (F.S.P.F.B.) regroupe 300 sociétés de pêche en Wallonie et à Bruxelles, totalisant environ 16.000 membres. Elle est reconnue par l'Adeps depuis 1980.

Ses objectifs sont la défense et la promotion de la pêche sportive et de loisir, la préparation et la sélection des pêcheurs de compétition, l'initiation et la formation des jeunes à la pêche, la coordination des groupements de pêcheurs, l'information du pêcheur, la sensibilisation des pêcheurs au respect de la nature, la lutte contre la pollution et la conservation des milieux piscicoles.

Depuis 1999, elle possède sa propre Ecole de Pêche itinérante qui accueille annuellement plus de 3.000 enfants sous la conduite d'un animateur chevronné. Elle édite chaque mois la revue « Le Pêcheur Belge » à plus de 15.000 exemplaires (www.lepecheurbelge.be).

Contact : 081 / 41.34.91
 info@fspfb.be
 www.fspfb.be

La Maison wallonne de la pêche (M.P.W.) est une association sans but lucratif créée en 2001. Elle regroupe les 25 fédérations halieutiques territoriales de Wallonie auxquelles elle apporte son soutien technique, scientifique et administratif. Son but est d'assurer la protection des milieux aquatiques et la promotion de la pêche en Région wallonne. Elle contribue à l'élaboration du dispositif législatif et réglementaire de protection de l'environnement et de développement de la pêche et elle assure la coordination et le développement des écoles de pêche en Région wallonne.

Contact : 081/41.15.70
 info@maisondelapeche.be
 www.maisondelapeche.be